

Saliès – conseil municipal du 16 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 8

Votants 8

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20241216-CM16122024_2-DE



Commune SALIÈS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le seize décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 décembre 2024, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la prochaine ouverture de la cantine municipale de Saliès, il est indispensable de créer un emploi de chef de cuisine, adjoint technique principal 1^{ère} classe, de catégorie C. Le temps de travail de ce poste est annualisé à 32,28/35^{ème}.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le temps de travail de 2 agents en poste doit être revu à la hausse.

A compter du 1^{er} février 2025, le tableau des effectifs est ainsi modifié :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 14 heures
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2è cl	C	1	1 poste à 35 heures
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 26,62/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 29,51/35 ^{ème} heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 32,29/35 ^{ème} heures
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 33,97/35 ^{ème} heures
FILIÈRE ANIMATION			
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 1,6/35 ^{ème} heures
TOTAL		9	

Le conseil municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le tableau des effectifs communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DÉCIDE que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

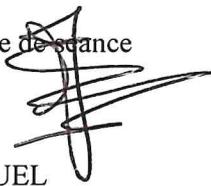
CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} février 2025.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,
le 16 décembre 2024

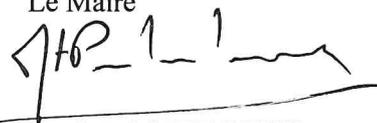
Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL




Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX



Transmise en Préfecture et mise en ligne le **23 DEC. 2024**